



Non respect du contrat par l'employeur

Par **alexandra15**, le **26/02/2009** à **12:45**

Bonjour,

je suis embauchée par une entreprise sous un contrat à durée déterminée du 5janvier2009 au 08/01/2012 en tant que consultante.

Ils m'on fait une formation de 2 semaine du 12/01 au 23/01. Après la formation, l'employeur m'as informé qu'il a un problème de trouver une mission pour moi suite à la baisse des activités cette année. Et qu'il ne peux pas me payer les jous non travaillés sauf les 10 jours de formation. Et jusqu'à maintenant, je suis sans mission (5 semaines sans travail)

J'aimerais bien savoir si j'ai le droit d'être payée tous les jours du 5janvier jusqu'à present. et si l'employeur a une indemnité à me payer?

Merci d'avance de votre reponse

bien cordialement